

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. MORET-LOING-ET-ORVANNE
28 RUE GRANDE BP 10
77815 MORET LOING ET ORVANNE CED

eco' pli 67 STRASBOURG PIC 31.08.17 CI0202



7454002270 0000

ASS INDIVISION THOMAS MICHE
GESTIONNAIRE
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

7454002270 0000

Vos références

Numéro fiscal : 10 38 606 058 091 C
Référence de l'avis : 17 77 4496100 16

Numéro de propriétaire : 463 T00164H

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIÉTAIRE 0651 MBWKQH
M THOMAS MICHEL JEAN ANTOINE L

21 AV MARCEAU

75016 PARIS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/08/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 16/10/2017

581,00 €

Pour payer par
smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »



Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxes foncières.

Vous pouvez à nouveau :

- payer par smartphone ou tablette (voir ci-contre) ;
- payer en ligne sur **impots.gouv.fr** : en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur **impots.gouv.fr**.

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 1^{er} jour du mois de la date limite de paiement.

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

